

THEME 1

ENVIRONNEMENT VISUEL ET LUMINEUX DANS L'ESPACE PUBLIC

Discutants

- M. Marc Fontoynt, Enseignant-chercheur Eclairagiste, *Laboratoire des Sciences de l'Habitat (LASH)-ENTPE, Lyon*
- M. François Jousse, *Chef de division, Services Techniques Éclairage de la Ville de Paris*

GRÉGOIRE CHELKOFF ET JEAN-PAUL THIBAUD

L'espace public fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part des professionnels de l'aménagement urbain. L'exemple de l'éclairage public est tout à fait significatif de cet état de fait. Les études d'éclairage que commandent actuellement les collectivités locales et les chartes d'éclairage dont elles se dotent ainsi que la multiplication récente des bureaux d'études et de conception de l'éclairage sont éloquentes à ce point de vue. Cet essor est sans doute lié au pouvoir d'imagibilité que produit quasi-immédiatement la lumière. Mais ces évolutions font en même temps émerger le besoin d'un renouvellement des outils de conception et révèlent l'insuffisance des démarches habituelles.

De façon schématique, la conception de l'espace public, et plus particulièrement celle de l'éclairage urbain, reste dominée par deux modèles principaux : d'une part, l'approche en terme de *paysage urbain* qui met en avant la dimension esthétique de l'environnement visuel ; d'autre part, l'approche fonctionnelle qui insiste sur les facteurs de *sécurité routière*, d'*insécurité urbaine* ou encore de *confort visuel*. Pour aussi intéressantes et justifiées qu'elles soient, ces deux démarches opèrent des réductions de la perception de l'espace public par le citoyen. Celle-ci ne peut en aucun cas être assimilée à une expérience d'ordre artistique, ni à un schéma comportementaliste du type stimulus-réponse.

Ces types d'approche tendent en effet à considérer la perception de "l'utilisateur" en terme strictement réceptif et à minimiser la dimension active, configuratrice, constructive qui la caractérise. On connaît mal les conduites perceptives relatives à la lumière dans l'environnement urbain ; dans ce domaine des approches de terrain sont nécessaires.

- D'autre part, la double définition, spatiale et sociale de l'espace public, fait de celui-ci un objet complexe dont l'approche devrait être interdisciplinaire. Quels sont les outils d'analyse et de projet dont nous disposons qui permettent d'articuler les qualités formelles et lumineuses de l'environnement urbain à l'expérience qu'en fait le citoyen ?

Nous manquons de concepts opératoires qui puissent être utilisés comme instrument transversal d'analyse et de conception. C'est pourquoi nous pensons que le repérage de "schémas visuels" récurrents devrait permettre de nommer et de qualifier les interactions entre l'environnement visuel, lumineux, l'architecture et le vécu de l'utilisateur, dans le cadre de l'espace public qui nous intéresse ici.

HYPOTHESES POUR UNE APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE

- Les travaux réalisés au CRESSON sur cette question (*cf. bibliographie p.15*) se situent dans une perspective interdisciplinaire qui intègre à la fois les composantes architecturales, perceptives et sociales de l'environnement urbain. Notre objectif est de dégager ces outils d'analyse et de conception qui font défaut en l'état actuel, à travers lesquels une cohérence d'approche est possible entre les diverses compétences mises en jeu aujourd'hui (architectes, éclairagistes, scénographes, sociologues de l'urbain). L'espace public a été plus particulièrement étudié dans deux de nos travaux.

Le premier est une étude de terrain qui a permis d'approcher la perception de l'éclairage urbain dans deux quartiers de Grenoble. Ce travail est notamment basé sur une enquête auprès d'habitants qui vise à comprendre comment est perçue la lumière urbaine et quelles sont les figures qu'on peut en retenir.

Le second est une recherche d'ordre théorique et méthodologique consacrée aux conceptions de l'espace public au plan visuel. La notion d'espace public y est approchée à travers les "visions" (au sens propre comme au sens figuré) qu'en ont les professionnels et les sociologues de l'urbain afin de désigner et discuter les catégories conceptuelles et opératoires à partir desquelles sont produits les espaces publics.

Les résultats présentés s'appuient sur des matériaux empiriques ainsi que sur les apports des champs disciplinaires concernés.

DES EFFETS VISUELS ET LUMINEUX

Evoquer la *construction sensible* de l'espace public, c'est accorder de l'attention à la fois à ce qui est perçu et à la façon dont on le perçoit. Les phénomènes visuels, lumineux (et sonores), s'ils peuvent être considérés comme des faits physiques, sont perçus à travers des filtres culturels et sociaux. Ces données "sensibles" caractérisent l'espace et médiatisent les relations de l'usager à autrui, produisent des situations visuelles. Cadrages, reflets, découpes, clôtures, exposition et d'autres configurations, caractérisent le cadre physique et bâti, définissent le contexte sensible de la socialité.

L'espace public n'est pas homogène visuellement ; il existe une variété de contextes et de situations visuelles que l'on peut spécifier par les effets qui y sont mis en jeu. Nous définissons *l'effet visuel* comme le résultat de l'interaction de la perception située de l'observateur et des dispositifs spatiaux et lumineux. On ne doit l'assimiler ni aux impressions subjectives ou aux illusions optiques, ni dans le sens d'une logique déductive du type cause à effet. Il faut préciser que l'intérêt d'une telle démarche est de repérer les façons de percevoir dans l'expérience quotidienne de l'espace public dont nous avons connaissance à travers les récits et anecdotes recueillies sur le terrain ou de réactions à partir de photos ; nous partons donc de phénomènes situés et repérables. Nos premières enquêtes auprès d'habitants nous ont permis de repérer différentes mises en forme visuelles significatives qui structurent le vécu de la lumière dans l'espace public. Les exemples que nous donnons pour illustrer notre propos portent prioritairement sur l'éclairage urbain.

Nous classons les phénomènes lumineux dans quatre catégories selon les dominantes de repérage suivantes (le classement dans une dominante ne signifie pas que l'analyse d'un effet ne traverse pas les autres dominantes) :

Dominante physique

La source lumineuse est caractérisée habituellement par sa directionnalité, son intensité, sa température de couleur, mais la lumière revêt des formes différentes et singularise aussi les manières de percevoir les objets. *Exemples : filtrage, halo, coloration, découpe, reflet.*

Quoique qualifiés d'effets "élémentaires", il n'en reste pas moins vrai qu'ils sont aussi porteurs de sens, connotés socialement et culturellement, et par conséquent significatifs dans l'espace public.

Dominante spatiale

Il s'agit de l'interaction lumière/espace où la perception des dimensions, des textures et des limites est modulée. *Exemples : dilatation, approfondissement, coupure.*

Dominante psycho-motrice

C'est l'interaction entre la perception et les pratiques spatiales de l'usager (évitement, allure, séjour...). Nous rangeons dans cette catégorie à la fois les conduites adoptées par l'usager et les interprétations qui concernent la lecture de l'espace-mouvement. *Exemples : attraction - répulsion.*

Dominante sémantique

Il s'agit de l'interprétation des situations visuelles à partir de références culturelles et de règles de conduite en public. *Exemples : exposition, cadrage, effacement.*

Ce niveau d'analyse touche plus particulièrement ce que nous appelons les "mises en vue" qui sont à l'oeuvre dans l'espace public ; il met en balance à la fois des dispositifs spatiaux et lumineux et notre culture ; l'apport des sciences sociales y est à ce titre précieux.

La grille de lecture que nous proposons constitue un outil de travail qui permet de concevoir et d'argumenter les qualités lumineuses et visuelles de l'espace public. Dès lors que le terme de "qualités lumineuses" est employé il faut un tant soit peu en approcher les règles ou les principes qui guideront les discours et les pratiques et éviter de verser dans un flou purement stylistique.

Outre l'apport de connaissances sur les aspects perceptifs, cet outil de description et de classification des phénomènes lumineux permet d'établir des scénarios ou des chartes de l'éclairage à partir d'une méthode interdisciplinaire qui s'appuie sur une connaissance du vécu ordinaire de la lumière.

Compte tenu de la diversification des intervenants et des champs de compétences dans l'aménagement des espaces urbains, des procédures de collaboration et l'établissement d'un langage commun s'avèrent particulièrement opportuns. Au delà des mises en scène spectaculaires ne pouvant s'appliquer qu'à des secteurs urbains privilégiés, cette démarche concerne aussi des espaces publics moins valorisés mais qui font partie tout autant de l'expérience quotidienne de la ville.